

Appel à Projet - Programme ACTEE SEQUOIA – Session n°3

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Groupement en faveur de l'efficacité énergétique dans les
bâtiments de Nouvelle-Aquitaine**

TABLE DES PIÈCES

- Dossier de Présentation
- Lettre d'engagement du porteur du projet
- Lettres d'engagement des autres membres du groupement
- Annexe financière
- Le Cadre de réponse du Projet
- Le détail des bâtiments ou collectivités inclus dans le cadre de la candidature
- Document de présentation résumant le projet (PowerPoint)

Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA ACTEE 2

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Groupement en faveur de l'efficacité énergétique dans les
bâtiments de Nouvelle-Aquitaine**

Table des matières

PREAMBULE.....	6
PRESENTATION DES ACTEURS DU GROUPEMENT.....	8
A. Présentation de chaque acteur du groupement :.....	8
• Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).....	8
• Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (TE47).....	9
• Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40).....	10
• Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).....	11
• La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS).....	12
B. Historique des actions menées de chaque acteur du groupement :.....	13
• Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).....	13
• Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (TE47).....	13
• Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40).....	14
• Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).....	15
• La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS).....	15
C. Relation avec les bénéficiaires finaux de chaque acteur du groupement :.....	15
• Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).....	16
• Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (TE47).....	16
• Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40).....	16
• Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).....	16
• La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS).....	16
D. Redistribution des fonds alloués dans le cadre du programme ACTEE :.....	17
PRESENTATION DES ACTIONS DE COOPERATIONS DEJA MENEES	18
PRESENTATION DU PROJET PORTE PAR LE GROUPEMENT	20
A. Contexte :.....	20
B. Le projet :.....	20
C. Les objectifs du projet :.....	20
D. Organisation des partenaires autour du projet :.....	21
E. Description du projet en fonction des différents axes définis dans le programme.....	22
LOT 1 : Ressources humaines – Econome de flux	22
LOT 2 : Outils de mesure et de suivi	24
LOT 3 : Etudes techniques.....	24
LOT 4 - Maîtrise d'œuvre	27
Evaluation et Indicateurs de suivi du projet.....	29
SPECIFITES Financieres	29

PREAMBULE

Le groupement de Syndicats de Nouvelle-Aquitaine à travers un grand nombre de mutualisation, a pu montrer sa force d'action auprès des collectivités dans le cadre des premiers appels à projets CEDRE et SEQUOIA 1. Certains membres ont même pu cibler une partie de leur action via l'appel à projet MERISIER pour les écoles.

L'appel à projet CEDRE a été un succès avec la mise en place du marché groupé d'exploitation et de maintenance des installations thermiques qui a permis de regrouper 79 collectivités. Dans le cadre de groupement, les communes commencent à réaliser des travaux de renouvellement de leurs installations de chauffage. A ce jour, le premier AAP a permis aussi la réalisation de 147 audits énergétiques qui ont débouché pour certaines collectivités à la réalisation d'actions correctives rapides sur leur bâtiment et la création d'au moins treize projets de réhabilitation énergétique global de bâtiments. Douze de ces projets ont été intégrés au programme SEQUOIA 1 afin d'assurer la continuité de notre action auprès des collectivités.

Ils s'avèrent que dans la majorité du temps les audits énergétiques réalisés nécessitent une maturation du projet de réhabilitation dans la collectivité ce qui crée un temps de latence entre l'étude et la mise en place du Maitrise d'œuvre. C'est pourquoi des audits énergétiques réalisés dans le cadre de CEDRE se retrouvent accompagnés en maitrise d'œuvre dans le cadre de SEQUOIA 1.

Le groupement composé des Syndicats d'Énergies de Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées Atlantique et des Landes, et de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud souhaite assurer une continuité de ses actions auprès des collectivités et amorcer la réflexion sur l'efficacité énergétique des bâtiments auprès nouvelles collectivités. C'est pourquoi, l'appel à projet SEQUOIA 3 est une nouvelle opportunité de promouvoir l'utilisation raisonnée des énergies dans les bâtiments.

Les objectifs du groupement sont :

- L'accompagnement à la mise en place du Dispositif Eco-Energie Tertiaire pour de nouvelles collectivités
- La promotion des outils mis à disposition par les syndicats pour accompagner les collectivités sur le passage à l'acte (Maitrise d'œuvre, sensibilisation des élus et des usagers, AMO pour des travaux complexe, CEE, ...)
- La mise en œuvre de réflexion globale sur l'ensemble d'une collectivité de l'utilisation du bâtiment à sa valorisation énergétique (SDIE, ...)
- La création de marchés complémentaires à la maitrise d'œuvre (bureau de contrôle, CSPS, amiante ,...) et indispensable à la bonne exécution des travaux
- La mise en place d'une Maitrise d'Ouvrage Délégée (MOD) afin de faciliter encore le passage à l'acte des collectivités
- Le mise en place de démarche autour des îlots de chaleur via l'adaptation des bâtiments et de leur environnement.

Ce groupement a pour philosophie première de mobiliser l'ensemble des forces disponibles et des financements (CEE, Intrating, ACTEE...) pour accompagner au mieux les Collectivités, faciliter le passage à l'acte et proposer des projets utiles tout en répondant aux exigences règlementaires.

Dans ce sens, le SDEEG et TE47 vont créer une mission de Maitrise d'Ouvrage Délégée afin d'accompagner la collectivité de la définition du programme à la réception des travaux globaux de réhabilitation du bâtiment. Ce premier programme sera lancé au second semestre 2022 permettant ainsi de dimensionner le protocole fonctionnel et financier. Ce dispositif a pour

vocation de servir de démonstrateur et d'assurer sa reproductibilité à l'échelle des membres du groupement comme nationale.

Notre candidature à l'appel à projet SEQUOIA 3 et porté par 5 membres (4 Syndicats et 1 Communauté de Commune susmentionnés), constitue une réelle opportunité et contribuera à compléter l'ingénierie technique et financière nécessaire à la conduite des Collectivités vers un patrimoine durable et efficient.

PRESENTATION DES ACTEURS DU GROUPEMENT

Pour atteindre les objectifs, il a été choisi de s'appuyer sur des collaborations déjà existantes et éprouvées à travers le groupement de commande pour l'achat des énergies, coordonné par le SDEEG.

Le groupement est donc constitué de 4 Syndicats départementaux ayant tous un service dédié à l'accompagnement des collectivités dans la Transition énergétique, et d'une Communauté de Communes :

- Syndicat Départemental d'Energies et Environnement de Gironde (SDEEG) couvrant l'ensemble du département de la Gironde
- Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC) couvrant l'ensemble du département des Landes
- Territoire d'Energies du Lot et Garonne (TE47) couvrant l'ensemble du département du Lot et Garonne
- Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) couvrant l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques
- Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)

Le SDEEG33 portera la coordination de ce nouveau groupement.

Pour la fluidité d'écriture, nous nommerons les syndicats l'ensemble des membres du groupement indistinctement.

A. Présentation de chaque acteur du groupement :

► Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)



Par son action au service des collectivités girondines depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) contribue à l'aménagement durable du territoire, à la valorisation du patrimoine et à la préservation de l'environnement.

Avec le souci permanent de garantir un service public de qualité et de proximité, le SDEEG connaît un développement aussi considérable que diversifié en s'adaptant au contexte énergétique actuel, particulièrement mouvant depuis une quinzaine d'années.

Le SDEEG regroupe les 538 communes girondines et a, historiquement, pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz. Il s'est ensuite ouvert à l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie.

Depuis 2010, il a élargi son champ de compétences en matière de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) et d'Énergies Renouvelables (EnR) afin de répondre aux forts enjeux énergétiques et environnementaux.



©Association négaWatt - www.negaWatt.org

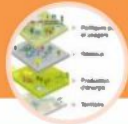
Pour cela, le SDEEG a appuyé sa réflexion et son développement pour s'accorder avec la démarche «NégaWatt».

Acteur de la transition énergétique, le service Transition Énergétique du SDEEG propose un accompagnement personnalisé des collectivités dans les domaines de la

planification énergétique, de l'efficacité énergétique, des certificats d'économies d'énergie, des énergies renouvelables et de l'achat d'énergies. A ce titre, les collectivités ont notamment accès aux services suivants :

- **AMO PCAET** (CDC Blaye, CDC Cubzagais, CA du Libournais et CDC Médoc Atlantique)
- Convention cadre de partenariat avec le SYSDAU (Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise)

Planification énergétique



- **Conseil en Energie Partagée (CEP)** : plus de 60 collectivités aujourd'hui engagées
- **Audits énergétiques** : 800 bâtiments audités et 100 000 Points lumineux diagnostiqués ;
- **Schéma Directeur Immobilier**
- **AMO Contrats d'exploitation des installations thermiques** : Gujan-Mestras, Bassens, Talence, Carbon Blanc
- **AMO et MOE travaux neufs et réhabilitation de bâtiments.**

Efficacité énergétique



- **Plateforme de collecte et de valorisation des travaux d'efficacité énergétique** : à ce jour plus de 300 collectivités adhèrent. 280 GWh cumac de CEE valorisés pour un volume d'aide financière d'environ 1800 000 euros.

Certificat d'économies d'énergie



- **Etudes de faisabilité, AMO et MOE EnR** (photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, géothermie et petit hydroélectrique)
- **Régie de production d'EnR** portant 2 Générateurs photovoltaïques de 100 kWc.
- **SEM Gironde Energies Nouvelles**

Energies Renouvelables



- **Groupe de commande Régional d'achat d'énergies** : plus de 2 700 membres pour volume d'énergies de 1,6 TWh (Electricité et Gaz Naturel)

Achat Energies



Récemment, le rôle du SDEEG auprès des EPCI à fiscalité propre a permis de créer, en vertu de la loi Transition Énergétique, une Commission Consultative Paritaire dont le principal objectif est de coordonner les initiatives sur les territoires du département en recherchant la complémentarité des actions et en favorisant le partage des données.

Aussi, le développement des énergies renouvelables est l'un des axes de la stratégie du SDEEG qui a conduit à la création d'une SEM EnR pour mobiliser et fédérer les acteurs du territoire dans des projets structurants.

Pour renforcer son accompagnement des collectivités afin de valoriser au mieux leur potentiel d'EnR thermiques et contribuer ainsi aux objectifs du paquet européen énergie-climat, le SDEEG participe pleinement, en tant que partenaire technique au Contrat de Développement Territorial EnR Thermique porté par le Département de la Gironde.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions auprès des collectivités girondines, le SDEEG leur apporte son concours technique, financier et juridique. Il est confiant en sa capacité à relever les défis énergétiques d'aujourd'hui à l'échelle du territoire girondin.

Actuellement, le Service Transition Énergétique du SDEEG est constitué de 11 collaborateurs dont 4 dédiés au pôle Efficacité énergétique avec des qualifications de Conseillers en Energie Partagée et d'Economiste de Flux.

► Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (TE47)



Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies (TE 47) est l'unique autorité organisatrice de la distribution d'électricité en Lot-et-Garonne. Créé en 1953, le SDEE 47 regroupe les 319 communes de Lot-et-Garonne et exerce les compétences que les communes lui ont transférées en matière d'électricité, de gaz, de réseaux de chaleur

ou de froid, d'infrastructures de charge pour véhicules électriques, d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, d'éclairage des infrastructures sportives. Depuis le 1er mars 2020, il exerce également les compétences « infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules » et « infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules »

En 65 ans, le TE47 est devenu la collectivité de référence en matière d'énergies sur le département et investit chaque année près de 20 millions d'euros pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les 319 communes du département dans la réalisation de leurs projets.

En complément de ses activités traditionnelles et de ses activités en lien avec la maîtrise de la demande en énergie, le TE 47 a développé des programmes de développement des énergies renouvelables :

- Développement des ENR thermiques renouvelables, et en particulier de réseaux de chaleur bois-énergie, pour lesquels des audits des consommations énergétiques des bâtiments raccordables sont réalisées dans le cadre d'études de faisabilité,
- Développement de la méthanisation agricole dans le cadre du programme Co'meth 47
- Développement de la mobilité au bioGNV dans le cadre du programme Mobi'ogaz 47
- Développement du solaire photovoltaïque dans le cadre du programme Territoire Solaire 47



Afin de renforcer son action dans le développement des énergies renouvelables, le Sdee 47 a créé en 2019 une Société d'Économie Mixte, AVERGIES, qui accompagnera les investissements sur le territoire lot-et-garonnais et initiera ou participera à des projets de valorisation des ressources durables sur le domaine privé. Outre le photovoltaïque, AVERGIES a vocation à investir dans le développement de projets de méthanisation agricole et de mobilité au biogaz naturel.

Actuellement, le pôle Energie est composé de 10 agents dont 5 sur des missions de maîtrise de l'énergie. Le TE47 a pu recruter 3 économistes de flux grâce au programme ACTE dont les postes ont été pérennisés depuis.

- ▶ [Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes \(SYDEC40\)](#)



Le SYDEC a été créé le 10 août 1937, concrétisant ainsi la volonté des communes landaises de se regrouper afin d'assurer leur mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique. Ses compétences se sont, par la suite, diversifiées pour s'organiser autour de trois pôles.

Le pôle Energies, pour un aménagement équilibré et cohérent

Il a en charge :

- ✓ L'accompagnement dans la transition énergétique des collectivités
- ✓ Les énergies renouvelables (chaleur renouvelable – photovoltaïque),
- ✓ Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution d'énergie électrique,
- ✓ Le pouvoir concédant et le rôle d'autorité organisatrice en matière de distribution du gaz,
- ✓ L'éclairage public, comprenant la réalisation des équipements et l'entretien des foyers lumineux,
- ✓ L'éclairage d'équipements sportifs extérieurs,
- ✓ La mise en lumière des équipements publics
- ✓ La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides.

Le pôle Eau et Assainissement, pour une eau de qualité

Il intervient aussi bien dans la gestion et la distribution de l'eau potable que sur le domaine de l'assainissement. Agissant principalement sur l'exploitation, la maintenance et le traitement des eaux potables et des eaux usées, il répond aussi à une mission de contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le pôle Numérique, pour de meilleures connexions

Il a pour mission la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement numérique. Plus concrètement, l'objectif principal du pôle reste l'amélioration de l'accès à internet (via la fibre optique) et le renforcement du réseau téléphonique.

Pour assurer l'ensemble de ses missions, le SYDEC compte environs 300 agents repartis sur 17 sites.

Au sein du pôle Energies, le service **Conseil Energies** compte actuellement 7 agents à temps plein, dont 4 économes de flux et propose notamment aux collectivités les prestations suivantes :

- ✓ Mise à disposition d'un économe de flux pendant 3 ans
- ✓ Mise en conformité avec le dispositif Eco Energie Tertiaire
- ✓ Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- ✓ Audit énergétique bâtiment
- ✓ Diagnostic de Performance Energétique (DPE)
- ✓ Mise à disposition d'un logiciel de suivi énergétique et patrimonial
- ✓ Audit technique des installations thermiques
- ✓ Assistance à la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'efficacité énergétique des bâtiments
- ✓ Accompagnement pour un projet en énergies renouvelables
- ✓ Etude de faisabilité pour un projet en énergies renouvelables
- ✓ Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour un projet en énergies renouvelables photovoltaïques
- ✓ Maitrise d'œuvre pour un projet en énergies renouvelables
- ✓ Marchés de maintenance, de télésurveillance / suivi, nettoyage, des installations photovoltaïques.

► Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)



Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques a été créé par arrêté préfectoral du 4 mai 1949 et regroupe à l'époque 180 communes puis au fil du temps ce sont 542 communes (exception faite des communes de Bayonne, Biarritz, Hendaye, Pau et la régie de Laruns) et un syndicat mixte (le syndicat du Bas Ossau) qui adhèrent au SDEPA.

Enfin avec la départementalisation, les 546 communes du département adhèrent au SDEPA depuis 2015.

Le SDEPA en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz assure la mission de service public de distribution de l'électricité et de gaz et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour le compte de toutes les communes adhérentes.

Compte tenu des grandes mutations qui s'opèrent avec notamment l'ouverture du marché de l'énergie, la maîtrise de l'énergie qui devient une priorité, le développement des énergies renouvelables ... le SDEPA voit son action se diversifier et s'élargir.

Ainsi, le SDEPA modifie ses statuts en 2009, afin d'accompagner les communes sur toutes ces questions de maîtrise de la demande d'énergie.

Le service énergie est créé dès 2008 et a pour mission :

- Le développement des Energies Renouvelables en sites isolés afin d'assurer le maintien et/ou développement de l'agriculture de montagne notamment,
- Le développement de centrales photovoltaïques en toiture des bâtiments communaux,
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités en matière de maîtrise de l'énergie, en proposant la réalisation de Conseils d'Orientation Énergétiques (COE) et des diagnostics sur le parc éclairage public. Ces diagnostics contiennent des schémas directeurs et à ce titre constituent de véritables outils d'aide à la décision pour les élus.

Au fil des évolutions législatives en matière de transition énergétique, le SDEPA élargit à nouveau son champ de compétences et « met sur pied », dès 2015, sur ses fonds propres, le service de Conseil en Energie Partagé (CEP). L'objectif étant de développer véritablement une action de terrain : visite du conseiller sur site, suivi des consommations d'énergies, aide à la rédaction de cahier des charges relatifs aux installations de chauffage, campagne de mesures...et plus récemment une campagne d'isolation des combles pour la rénovation des bâtiments publics.

Ce service permet également de « faire rimer » efficacité énergétique, maîtrise de la demande, économie d'énergie avec des actions simples (investissement financier quasi-nul mais un investissement humain important pour les collectivités) comme la simple information des usagers.

Conscient de l'importance que joue la sensibilisation des usagers, le SDEPA s'est doté d'une exposition mobile intitulée « le parcours de l'énergie ». Une animatrice intervient auprès des établissements scolaires et du grand public afin de « vulgariser » le thème de l'énergie en décrivant le cycle de l'énergie depuis sa source à son utilisation finale.

Pour achever cette présentation du Syndicat, il convient de mettre également l'accent sur l'accompagnement des intercommunalités à travers la mission d'AMO que propose le SDEPA en matière d'élaboration des PCAET. La planification énergétique ne peut se faire sans outils structurants et c'est fort de ce constat que le SDEPA s'est doté :

- D'un logiciel de planification énergétique « Prosper » qui permet de construire les scénarios du Plan Climat, de chiffrer les investissements et bien sûr d'évaluer le plan d'actions à mi-parcours,
- D'une SEM « ENR64 » dont le but est d'instaurer un cercle vertueux en matière d'énergies renouvelables en permettant aux territoires d'être les véritables acteurs de la transition énergétique.

En termes d'action mutualisée, le SDEPA a compris l'importance d'intégrer dès 2014 le groupement des SDE d'Aquitaine en matière d'achat d'énergies afin d'apporter un service optimal aux collectivités de son territoire alors que la suppression progressive des TRV est engagée.

Le Pôle Energie compte actuellement 7 agents dont 2 économes de flux dont les postes ont été pérennisés.

► La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud (CDC MACS)



Créée en 2002, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est un Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 23 communes. Située sur la côte Atlantique dans le sud-ouest du département des Landes, la Communauté de communes s'étend sur 611,92 km² et se structure autour de trois pôles : Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons et

Capbreton.

La création de MACS a permis de développer un territoire solidaire dans le respect de l'environnement tout en anticipant les avancées technologiques et les besoins numériques.

MACS exerce, en lieu et place des communes, dans la limite fixée par l'intérêt communautaire, les compétences dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Aménagement et entretien de voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale
- Culture et sport
- Pilotage du projet éducatif communautaire
- Informatique communautaire
- Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-sociale, administrative, scolaire et extra-scolaire
- Crèche à vocation économique

B. Historique des actions menées de chaque acteur du groupement :

► Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)

Dans le cadre de ses actions d'efficacité énergétique, le SDEEG a déjà mené des projets d'envergure. Notamment :

- De 2011 à 2013 au travers d'un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique bâtiment/éclairage public financé par le FEDER, la Région Aquitaine et l'ADEME. Par la massification des audits énergétiques et le suivi des collectivités adhérentes, ce programme a permis l'identification des gisements d'économie, la mise en œuvre des travaux s'y rapportant et le développement des énergies renouvelables. Ce dispositif d'accompagnement a été les prémices à la création des Conseillers en Energie Partagé. Au total, 44 collectivités ont été bénéficiaires de ce programme pour environ 170 000m² de bâtiments audités (463 bâtiments) et 10 000 points lumineux diagnostiqués.
- De 2013 à 2018 au travers du programme CEE de la FNCCR pour les diagnostics Eclairage Public. Ce sont environ 70 000 point lumineux diagnostiqués entre 2013 et 2018

Depuis ces projets, le SDEEG a mis en place de nombreuses prestations de services telles que l'Assistance à Maitrise d'ouvrage, du commissionnement ou de la Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique des bâtiments. L'objectif de ces prestations est d'accompagner les collectivités pour passer du constat à l'acte.

D'autres outils sont également mis à leurs dispositions tels que des prestations d'audits thermiques, de diagnostics d'équipements thermiques, des AMO pour l'exploitation des installations thermiques, des études de faisabilités ENR et de l'accompagnement règlementaire (Diagnostics de Performance Énergétique ou la Qualité de l'Air Intérieur).

Enfin pour bonifier les travaux d'économies d'énergie engagés, le SDEEG a mis en place une plateforme de collecte et de valorisation des CEE. A ce jour, près de 280 GWh cumac de CEE ont été valorisés pour un volume d'aide financière d'environ 1 800 000 euros reversé aux collectivités girondines.

Dernièrement, le SDEEG est devenu signataire de la Charte Coup de coupe Chauffage Tertiaire. Les Collectivités pourront ainsi bénéficier d'une bonification pour tout remplacement d'un système de chauffage au fioul ou charbon par des systèmes performants.

► Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (TE47)

Dans le cadre de ses actions d'efficacité énergétique, le TE 47 a mené les actions suivantes :

- De 2010 à 2012, le TE47 a porté dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique bâtiment/éclairage public, financé par le FEDER, la Région Aquitaine et l'ADEME. Par la massification des audits énergétiques et le suivi des collectivités adhérentes, ce programme a permis l'identification des gisements d'économie, la mise en œuvre des travaux s'y rapportant et le développement des énergies renouvelables. Au total, 73 collectivités ont été bénéficiaires de ce programme pour environ 230 000m² de bâtiments audités (plus de 500 bâtiments) et 13 000 points lumineux diagnostiqués.

- Au travers du programme CEE de la FNCCR pour les diagnostics Eclairage Public. Ce sont environ 6 000 points lumineux qui ont été diagnostiqués entre 2013 et 2016.
- Depuis 2016, mise en place de la plateforme collaborative dédiée aux Certificats d'Économies d'Énergie NR-Pro afin d'assister les Collectivités dans le choix d'un Obligé pour la valorisation de leurs actions d'efficacité énergétique.



- En 2019, lancement de l'opération Cocon 47 dont l'objectif est d'isoler les combles perdus des bâtiments publics pour que les collectivités maîtrisent mieux leurs dépenses énergétiques et fassent des économies d'énergies. 70 communes participent à cette opération, représentant 225 bâtiments (49 000 m² de combles à isoler).

Le TE47, par le biais de son animation « EnR thermiques », sensibilise, accompagne et réalise des notes d'opportunités pour les communes lot-et-garonnaises. A ce titre, il accompagne une dizaine de projets par an depuis 2013.

Enfin, le TE47 apporte des solutions clé en main de développement de projets photovoltaïques en toiture sur bâtiment communaux dans le cadre du programme Territoire Solaire 47.

► **Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC40)**

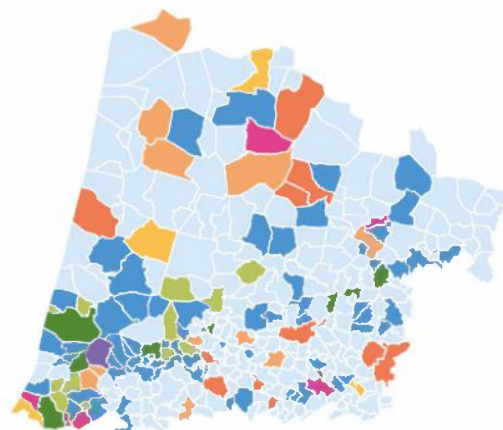
Au sein du pôle Énergie, le service « Energies Renouvelables » du SYDEC propose 4 prestations aux collectivités landaises :

- Le « Groupement d'achat de l'énergie » ;
- L'accompagnement sur les projets de chaleur renouvelable ;
- Les diagnostics éclairage public ;
- Les Conseils en Orientation Énergétique (COE).

Depuis 2007, le service Energies nouvelles Renouvelables a traité, pour le compte de 125 communes (38%) et 3 communautés de communes (17 %) et 7 autres (associations, EHPAD) :

- 97 COE (1 COE = 1 commune avec plusieurs installations) avec préconisations de 2 600 actions, dont 800 gratuites et 1 800 payantes : 900 (34%) ont été mises en œuvre (42 % des gratuites et 35 % des payantes),
- 40 diagnostics sur l'éclairage public (33 en rural et 7 en urbain),
- 27 études chaleur renouvelable dont 50% se sont concrétisées par un projet.

ETUDES ENERGETIQUES REALISEES PAR LE SYDEC



- Bois énergie
- Diagnostic Bâtiment
- Diagnostic Éclairage public (EP)
- Bois énergie + Diagnostic Bâtiment
- Bois énergie + Diagnostic EP
- Diagnostics EP + Bâtiment
- Bois énergie + diagnostics EP + Bâtiment
- Accompagnements prévus en 2019

► Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)

Le SDEPA est actif en matière d'efficacité énergétique depuis la création du service énergie en 2008. A compter de cette date, des audits sur les bâtiments et le parc éclairage public ont été menés permettant aux collectivités de disposer de plans d'action à court, moyen et long terme en matière de rénovation énergétique.

Ainsi, 190 communes ont bénéficié d'un Conseil d'Orientation Énergétique (COE) ce qui représente plus de 1000 bâtiments.

S'agissant de l'éclairage public, 370 communes ont vu leur parc audité, soit 52 300 points lumineux.

L'élargissement du champ de compétence du SDEPA en matière d'efficacité énergétique met en évidence la nécessité d'apporter aux collectivités du conseil spécifique et individualisé. En effet, quand bien même les collectivités disposent de schémas directeurs en matière de rénovation de leur patrimoine bâti et éclairage public, celles-ci sont peu nombreuses à mettre en œuvre les travaux. C'est dans ce contexte que le SDEPA décide de créer :

- Un service de Conseil en Énergie Partagé composé de 3 agents dédiés. A ce jour, les CEP accompagnent spécifiquement 74 communes et 4 intercommunalités.
- Un programme de travaux pour la rénovation de l'éclairage public (remplacement de ballons fluorescents, mise en conformité des armoires). Chaque année, un budget de 2 millions d'euros est engagé.

En 2019, dans le but de compléter sa mission de conseil et d'accompagnement, le SDEPA a lancé une campagne d'isolation des combles perdus qui bénéficie à 21 communes et 2 intercommunalités pour le moment.

► La Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud (CDC MACS)



MACS s'est engagée en 2015, dans une démarche de transition énergétique visant un territoire qui produit autant d'énergie, 100 % renouvelable, qu'il en consomme. En d'autres termes, un territoire à énergie positive (TEPOS).

Les principaux enjeux de cette démarche sont :

- La préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique,
- Le maintien de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte d'augmentation du prix des énergies,
- La création d'emplois, non-délocalisables, dans le domaine de la rénovation énergétique, de la construction et de l'exploitation des équipements de production d'énergies renouvelables.

Concernant la rénovation énergétique de son patrimoine, MACS a mis en place un suivi de consommation de ses fluides depuis 2019. L'analyse a permis de sectoriser le coût de l'énergie et prioriser des actions de maîtrise de l'énergie (thermographie du port de Capbreton et sensibilisation des usagers, optimisation des contrats de fourniture d'énergie...).

Suite à l'audit énergétique de son patrimoine en 2019, MACS a pour objectif d'obtenir un patrimoine BEPOS d'ici 2026 avec la mise en place d'un Programme Pluriannuel d'Investissement.

C. Relation avec les bénéficiaires finaux de chaque acteur du groupement :

Dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies organisé par les Syndicats d'Énergie d'Aquitaine, l'ensemble des Syndicats propose aux collectivités une adhésion sous la forme d'une convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'énergies et de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. L'adhésion est gratuite. Les frais inhérents au groupement sont propres à chaque action engagée et sont calculés sur la base des coûts supportés par le coordonnateur et les Syndicats pilotes.

De plus,

► [Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde \(SDEEG\)](#)

Les collectivités adhérentes au Service Energies du SDEEG par le biais de convention :

- Convention Conseil en Energie Partagé via une contribution de 0,10€/hab/an + 250/ bâtiment audité/an pour une durée de 5 ans
- Convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine. L'adhésion est gratuite. Les collectivités actives, à la survenance de leurs besoins et sur la base d'un devis, les prestations internes ou externes issu d'accords-cadres départementaux avec des bureaux d'étude. Ces missions sont ensuite facturées directement aux collectivités.
- Accord de regroupement pour participer à la plateforme de collecte et de valorisation des CEE. Les frais inhérents à cette plateforme représentent 25% de la vente des CEE.

► [Le Syndicat Départementale d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne \(TE47\)](#)

Hormis les conventions constitutives relatives au groupement de commandes (achat d'énergies et de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique) et les transferts de compétence (réseau de chaleur et éclairage public).

TE 47 encourage et soutient ses communes adhérentes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique. Dans ce sens, une convention d'accompagnement à la transition énergétique a été élaborée pour permettre aux communes lot-et-garonnaises de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne afin de répondre au mieux aux exigences règlementaires et aux différents enjeux énergétiques. Cet accompagnement porte notamment sur le conseil et l'accompagnement par les Économies de flux.

► [Le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes \(SYDEC40\)](#)

Les prestations sont proposées aux Collectivités à travers des conventions prestation de service.

Il est également proposé des COE gratuits réservés aux communes rurales. Pour les diagnostics éclairage publics, ils sont gratuits pour les communes rurales et sont facturés 1000 €, plus 30 € par armoire aux communes urbaines.

L'accompagnement sur les projets de chaleur renouvelable est gratuit jusqu'à l'étude d'opportunité, puis facturé sur les étapes suivantes. Cela permet de couvrir les frais d'autofinancement de ce dispositif. Une participation de 0,5% du montant HT des travaux avec un minimum de 850 € TTC est demandée aux communes rurales et de 0,8% du montant HT des travaux avec un minimum de 1250 € TTC aux communes percevant la TCCFE et aux Communautés de Communes.

► [Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques \(SDEPA\)](#)

Le SDEPA propose aux collectivités une adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) :

- Convention d'adhésion et instauration d'une cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants (en moyenne 0.25€/hab suite à la détermination de strates communales et intercommunales).
- En complément, les collectivités peuvent bénéficier de Conseil d'Orientation Énergétique (COE) et diagnostics éclairage public avec un reste à charge de 20% pour les COE et de 10% pour l'éclairage.

► [La Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud \(CDC MACS\)](#)

La transition énergétique du patrimoine communal fait partie des priorités d'actions identifiées dans la feuille de route TEPOS. La consommation énergétique de l'ensemble du patrimoine des communes de MACS (bâtiments, éclairage public, véhicules) est évaluée à 3 Millions d'euros en 2012 soit l'équivalent d'environ 50 euros par habitant. Cette dépense était estimée à 2 Millions d'euros en 2005 soit une hausse de 6.5% par an en moyenne sur cette période. Si cette tendance se poursuit pendant les prochaines années la dépense totale pourra atteindre près de 5 Millions d'euros en 2020.



La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud accompagne les communes de l'EPCI dans la rénovation énergétique via son règlement d'intervention « Transition Energétique » mis en place en 2015. En plus d'un financement des travaux de rénovation, le service environnement accompagne les communes en fonction des besoins des communes (réponse aux appels à projet, priorisation des travaux...).

Depuis 2015, la dynamique de rénovation énergétique communale a permis de générer 6.5 Md'€ de travaux dont 1.3 Md'€ financés par MACS.

Le bilan du précédent mandat a permis d'identifier un besoin d'ingénierie dans le suivi des consommations, une aide dans l'identification des financements et surtout un accompagnement des communes pour mettre en place une stratégie de rénovation du patrimoine communal.

Avec le recrutement d'un économiste de flux et la participation financière aux études, ACTEE répond parfaitement aux ambitions communales du territoire.

D. Redistribution des fonds alloués dans le cadre du programme ACTEE :

Chaque syndicat est maître de la redistribution des fonds auprès de leur collectivité bénéficiaire.

Le pilote du groupement transmet les éléments de suivi des fonds alloués afin de travailler sur les mêmes bases documentaires.

Le membre du groupement reverse les fonds à travers des subventions allouées directement aux collectivités membres soit :

- En déduction directe sur les devis proposés aux collectivités et en suivant sur les factures

Le suivi des fonds est à la charge de chaque membre du groupement. Le porteur du projet n'a aucun lien administratif ni financier avec les bénéficiaires des autres syndicats. Celui-ci doit cependant intervenir sur le suivi de l'utilisation de l'enveloppement global.

PRESENTATION DES ACTIONS DE COOPERATIONS DEJA MENEES

La première collaboration fructueuse entre les Syndicats a été la création du **groupement de commandes pour l'achat d'énergies d'Aquitaine puis de Nouvelle-Aquitaine**.

Soucieux d'accompagner les collectivités de Gironde dans la fin des tarifs règlementés de vente, le SDEEG a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz naturel ouvert à tout organisme d'utilité public, en associant les syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine.

En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif poursuivi est d'obtenir des prix attractifs mais surtout d'apporter une expertise poussée pour adapter au mieux les offres des fournisseurs aux besoins des collectivités adhérentes.

En quelques Chiffres : 2 700 membres dont 740 en Gironde, 60 000 Points de livraison Electricité, 5 000 Points de livraison Gaz Naturel représentant près de 1,6 TWh d'Energies achetées

Les relations entre les syndicats se sont renforcées au fur et mesure avec des échanges réguliers sur l'ensemble des domaines de la Transition Energétique.

Issues de cette entente, les différentes participations aux appels à projets portée par le programme ACTEE de la FNCCR ont permis de mettre en place de nouveaux projets communs :

– **CEDRE (SDEEG, SYDEC, TE47, SDEPA) :**

- Mise en place d'un marché mutualisé pour la réalisation des audits techniques des installations thermiques. Ce marché a permis de réaliser près de 550 audits d'installation entre 2020 et 2021.
- Mise en place d'un marché mutualisé pour l'obtention d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques, associé à la réalisation d'audits énergétiques pour les collectivités en accompagnement. Près de 8300 points de comptage sont suivis par l'outil aujourd'hui et 80 Audits ont été réalisés ou en cours.
- Création du premier marché groupé d'Aquitaine pour la maintenance et l'exploitation des installations thermiques. L'un des objectifs de ce marché était de sensibiliser les collectivités à l'importance d'un bon suivi de la maintenance des installations de chauffage et de climatisation impactant directement les consommations d'énergies et ainsi valoriser le renouvellement des équipements les plus vétustes ou les moins performants. 79 collectivités sont entrées dans le groupement, pour 796 sites intégrés représentant près de 1500 équipements de chauffage ou de climatisation.

– **SEQUOIA 1 (SDEEG, SYDEC, TE47, SDEPA, MACS) :**

- Mise en place de plusieurs marchés mutualisés sur 4 ans pour :
 - La réalisation des audits énergétiques classiques ou Décret Tertiaire ainsi que pour les diagnostics de performance énergétique DPE.
A ce jour, 112 audits énergétiques ont été réalisés ou sont en cours
 - La Maitrise d'œuvre MOE pour la réhabilitation, construction ou extension de bâtiment. Actuellement, 9 projets sont en cours de réalisation
 - L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'exploitation des installations thermiques (1 projet en cours)
- Groupement de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie permettant de déposer en commun 2 Dossiers au Pole Nationale des CEE par an.

Regroupement (SDEEG/SDE24/TE47/SYDEC/SDEPA)	Dépôt CEE 2020	Dépôt CEE 2021	Dépôt CEE 2022
Volume kWhcumac	50 510 413	71 030 393	114 331 464
Nombres d'opérations	889	1 448	1 748
Nombres de Communes	210	383	414

- En cours de réflexion :
 - La pertinence de la mise en place de marché mutualisé pour les travaux d'éclairage intérieurs ou de petite régulation...
 - La mise en place d'un groupe de travail pour créer des outils de sensibilisation pertinent pour les utilisateurs des bâtiments

- **MERISIER (SYDEC, SDEEG, TE47) : en cours d'élaboration**
 - La mise en place du projet de sensibilisation dans les écoles à travers des collaborations avec les associations spécialisées
 - La mise en place d'un groupe de travail sur la réhabilitation des écoles et la sensibilisation spécifique à y apporter
 - Action de communication autour de MERISIER et de la sensibilisation à venir

- **Energies renouvelables :**
 - Mise en place de marché mutualisé pour la réalisation d'études de faisabilité, de l'AMO, de la MOE ou de mission de commissionnement pour la mise en place de système de production à base d'énergie renouvelables thermiques (biomasse, géothermie) ou électrique (photovoltaïque).
 - Mise en place d'un marché commune pour la maintenance des installations photovoltaïques

En parallèle de ces actions, l'ensemble des Syndicats se sont structurés en s'appuyant sur les expériences des uns et des autres afin d'offrir le meilleur service aux collectivités. Ils ont chacun travaillé sur la communication auprès de leurs collectivités pour présenter les programmes ACTEE et leurs actions d'accompagnement. Ces outils de communication ne sont pas spécifiquement mutualisés mais ils sont échangés pour une adaptation au plus juste sur les territoires.

Quelques exemples : les plaquettes des syndicats présentant le Décret Tertiaire et leur accompagnement, la mise en place de Petit-Déjeuner technique à destination des élus et agents des collectivités, ...



PRESENTATION DU PROJET PORTE PAR LE GROUPEMENT

A. Contexte :

Ils s'avèrent que dans la majorité du temps les audits énergétiques réalisés nécessitent une maturation du projet de réhabilitation dans la collectivité ce qui crée un temps de latence entre l'étude et la mise en place du Maitrise d'œuvre. C'est pourquoi des audits énergétiques réalisés dans le cadre de CEDRE se retrouvent accompagnés en maitrise d'œuvre dans le cadre de SEQUOIA 1.

De plus, il a été constaté une forte augmentation de l'intérêt porté par les collectivités concernant la réhabilitation de leur patrimoine et la connaissance énergétique de celui-ci. En cause, la publication du Dispositif Eco-Energie-Tertiaire et la forte mobilisation de la FNCCR sur le programme ACTEE. C'est pourquoi, les acteurs en faveur de la Transition Energétique doivent être présents de manière locale et doivent accompagner les Collectivités dans cette transition.

Dans la continuité de CEDRE et de SEQUOIA 1, l'AMI SEQUOIA 3 permettra à chaque membre du groupement de suivre et de pérenniser le programme, de faciliter le passage aux travaux et d'accompagner les Collectivités de l'étude à la réduction réelle des consommations énergétiques.

Au travers de cet AMI, notre but est de toucher de nouvelles collectivités qui n'avaient pas pu bénéficier des premières aides ACTEE et mettre en place de nouvelles solutions simplifiant le passage à l'acte ou de réduire l'impact environnementale de nos actions.

B. Le projet :

Accompagner les collectivités à passer à l'action vers la réduction de leurs consommations d'énergies et de leur émission de gaz à effet de serre est ce que font les services Energies respectifs des Syndicats depuis de nombreuses années. Cependant, nous observons un engouement croissant des collectivités sur ce sujet depuis la mise en application du Dispositif Eco-Energie Tertiaire. A travers ce nouvel appel à projet nous souhaitons répondre au mieux à cette demande croissante dans les meilleures conditions pour l'ensemble des acteurs du Territoire.

Notre projet s'appuie sur la promotion de l'ensemble de nos outils mis à disposition de nos collectivités tout en renforçant nos équipes pour assurer un service de qualité. Nous souhaitons aussi mettre en avant de nouvelles approches à travers le portage de nouvelles études tel que le Schéma Directeur Immobilier ou l'adaptation des bâtiments au changement climatique à travers les ilots de chaleur.

Enfin, pour compléter notre action et offrir de nouvelles perspectives pour le passage à l'acte des collectivités, nous souhaitons travailler en commun sur la mise en place de la Maitrise d'œuvre Déléguée afin d'accompagner la collectivité de la définition du programme à la réception des travaux globaux de réhabilitation du bâtiment.

C. Les objectifs du projet :

Les objectifs du groupement sont :

- L'accompagnement à la mise en place du Dispositif Eco-Energie Tertiaire pour de nouvelles collectivités
- La promotion des outils mis à disposition par les syndicats pour accompagner les collectivités sur le passage à l'acte (Maitrise d'œuvre, sensibilisation des élus et des usagers, AMO pour des travaux complexe, CEE, ...)

- La mise en œuvre de réflexion globale sur l'ensemble d'une collectivité de l'utilisation du bâtiment à sa valorisation énergétique (SDIE, ...)
- La création de marchés complémentaires à la maîtrise d'œuvre (bureau de contrôle, CSPS, amiante, ...) et indispensable à la bonne exécution des travaux
- La mise en place d'une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) afin de faciliter encore le passage à l'acte des collectivités
- La mise en place de démarche autour des îlots de chaleur via l'adaptation des bâtiments et de leur environnement.

Pour répondre à ces ambitions, le groupement utilisera plusieurs moyens d'actions, tous complémentaires :

- ▶ La mise en place d'**Economie de flux complémentaire** pour certain membre,
- ▶ L'accès à l'ensemble des marchés mutualisés mis en place, notamment, pour les **audits énergétiques bâtiments orientés Décret Tertiaire et la Maitrise d'Œuvre**,
- ▶ La mise à disposition d'**outils de mesure** pour identifier les actions d'améliorations et d'**outils de suivi** pour les transmissions de données sous OPERAT,
- ▶ L'utilisation d'une **plateforme régionale de collecte et de valorisation des Certificats d'économie d'Énergie** opérée par les Syndicats d'Énergies de Nouvelle Aquitaine,
- ▶ La mise en place d'**un nouveau marché de prestations de service pour toutes les études annexes nécessaires dans la perspective d'une réhabilitation : Diagnostic Amiante, Bureau de contrôle, CSPS, bureau de structure, ...**
- ▶ L'accompagnement de bureaux d'étude spécialisés pour les études sur les îlots de chaleur ou pour le SDIE

D. Organisation des partenaires autour du projet :

Les syndicats d'Énergie d'Aquitaine ont acquis une solide expérience en termes de mutualisation et de travail d'équipe comme présenté précédemment. Cette action groupée a permis de créer un véritable réseau d'échanges (humain, juridique et technique). Ces habitudes de travail seront sans nul doute un atout pour mettre en œuvre le programme ACTEE.

Le SDEEG33 sera le coordinateur du groupement répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA 3. Il aura en charge d'organiser les Comités de Pilotage du projet et le suivi des actions menées en collaboration avec les Syndicats. Une rencontre tous les 2 mois est prévue. Durant la première année du projet, ces comités de pilotage seront plus fréquents pour la mise en œuvre des actions.

Ce comité sera en charge :

- De définir les échéances du projet et d'ajuster les moyens associés,
- De rassembler les retours d'expérience et difficultés rencontrées,
- De suivre les indicateurs de réalisation et d'avancement du projet,
- De faire la communication autour du projet,
- De définir les cotisations des bénéficiaires au groupement,
- D'animer le réseau des économes de flux départementaux,
- De faire le suivi des objectifs et des appels de fond du programme ACTEE,
- ...



E. Description du projet en fonction des différents axes définis dans le programme

LOT 1 : Ressources humaines – Econome de flux

L'ensemble des membres du groupement ont réalisé des recrutements d'économies de flux dans lors des appels à projet précédent. La totalité de ces postes ont été pérennisés par les Syndicats.

Dans le cadre de ce groupement, le SYDEC, le TE47 et le SDEPA souhaite bénéficier de nouveaux du programme ACTEE pour recruter 4 nouveaux économies de flux. Ces postes seront des créations puisqu'ils viennent en complément des économies de flux déjà en place.

Ce poste servira, notamment, de :

- ▶ **Référents experts pour les CEP** en poste et à venir, il sera une véritable ressource d'informations, de formations et d'expertises pour le CEP. Il sera **l'animateur du réseau CEP** du territoire dans lequel il exerce.
- ▶ **Accompagnement des Collectivités dans la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique** (recherche de financement, dans le suivi des travaux, dans la passation des marchés de fourniture d'énergie, la participation au montage d'opération de réhabilitations etc...)
- ▶ Correspondant des Syndicats pour la bonne marche de la **plateforme régionale de collecte et de valorisation des CEE**. Il sera également le relai auprès des Collectivités pour l'éligibilité des actions et la collecte des pièces en lien ou non avec les CEP existants.
- ▶ **Relais privilégié avec le programme ACTEE** tant pour le suivi de sa bonne exécution que pour l'établissement des bilans associés. Il participera également à l'animation du réseau d'ambassadeur des économies de flux ACTEE.

De plus, son poste couvrira l'ensemble des missions suivantes :

- Accompagner les collectivités et suivre leurs travaux,
- Sensibiliser les collectivités à la gestion de leur patrimoine d'un point de vue énergétique,
- Suivi et planification des audits énergétiques,
- Suivi et optimisation des consommations énergétiques des bâtiments
- Participation au montage d'opération avec recommandations et prescriptions dans le domaine énergétique,
- Développement d'actions, d'outils de sensibilisation/communication aux écocitoyens à destination des agents et utilisateurs des équipements (formation)
- Accompagnement au montage financier et budgétaire
- Recherche de mode de financement innovant...

Le recrutement de ces nouveaux agents par les syndicats s'appuie sur un surcroît d'activité et un besoin avéré.

SYDEC :

En tant que lauréat de l'AMI ACTEE1-CEDRE, ACTEE2 SEQUOIA1 et MERISIER, le SYDEC a pu recruter trois économies de flux. Pour autant, la demande des collectivités landaises étant toujours plus importante, **le SYDEC prévoit de recruter trois nouveaux économies de flux.**

Ils travailleront sur les mêmes missions que les agents déjà en poste, mais avec de nouvelles collectivités, tel que le Conseil Départemental qui souhaite nous confier la mise en œuvre du Décret Tertiaire sur son patrimoine soumis, soit environ 80 bâtiments.

Suite au partenariat avec le PETR Adour Chalosse Tursan, 80 nouvelles communes souhaitent également bénéficier de l'accompagnement d'un économe de flux.

TE47 :

L'embauche des économies de flux rendue possible grâce au programme ACTEE permet à nos collectivités de bénéficier d'accompagnement dans la réalisation de leurs projets de réhabilitation énergétique et d'accéder à des prestations dédiées tel que des audits, de la sensibilisation et l'accès à des outils de suivi et de mesure. Ce

programme étant novateur sur notre territoire, la demande de nos communes est forte d'autant plus que le Décret Tertiaire oblige un certain niveau d'économie d'énergie à atteindre d'ici quelques années.

Chronologie d'embauche des économes de flux recrutés par TE 47 :

- Anthony BELLOCQ
AP CEDRE – Recrutement en mai 2020
Stagiarisation prévue en avril 2022
A la suite de l'AP CEDRE le 31/12/21, le poste a été pérennisé
- Lucas ROCAMORA
AP SEQUOIA 1 - Recrutement en octobre 2021 en remplacement de Benjamin RATSIMBAZAFI (recruté en avril 2021)
En contrat de projet jusqu'en octobre 2023
A la suite de l'AP SEQUOIA le 31/12/22, le poste sera donc prolongé de 10 mois au moins
- Sébastien LAPLAGNE
AP MERISIER – Recrutement en février 2022
En CDD de 3 ans renouvelable une fois
A la suite de l'AP MERISIER le 31/10/23, le poste sera prolongé de 4 ans, au moins.

Prévisions d'évolution si le groupement est lauréat de SEQUOIA 3.

- Clément LODETTI
AP Sequoia 3
Reconversion d'un agent déjà en poste en économe de flux.

Titulaire de la fonction publique, Clément LODETTI a intégré TE 47 en 2018. Il occupe actuellement un poste de chargé de mission rénovation énergétique. Il consacre la majeure partie de son temps à déposer des dossier CEE et assiste les communes du 47 dans la participation aux divers marchés groupés portés par TE 47.

Pour répondre aux nombreuses demandes de nos collectivités, il basculera sur un poste d'économe de flux pour renforcer notre équipe sur le terrain.

Son poste actuel sera à pourvoir dès que la bascule sera effective afin d'assurer une continuité de nos services. En effet, TE 47 envisage le recrutement d'un assistant administratif dont la mission sera d'accompagner les 4 économes de flux au quotidien et de reprendre les missions actuelles de Clément LODETTI.

SDEPA :

Le SDEPA a sollicité sur chaque Appel à Manifestation d'Intérêt à savoir CEDRE et SEQUOIA un accompagnement financier pour recruter 1 économe de flux. Aujourd'hui, le SDEPA a bien intégré dans son effectif les 2 agents. Ainsi, Simon ALLEMAN est titulaire au SDEPA depuis le 1er juin 2020 et Gauthier Roche sera titularisé à compter du 27 août 2022.

La politique du SDEPA est de lutter contre la précarité sociale et à ce titre met l'accent sur la valorisation des compétences. Ainsi, dès lors que l'agent démontre une volonté de s'investir, qu'il a suivi les formations nécessaires à l'acquisition des compétences, et que le besoin en matière d'accompagnement des collectivités est bien présent, le SDEPA procède au recrutement.

En effet, le besoin en termes d'accompagnement des collectivités locales est présent et même croissant ; le SDEPA compte à ce jour 135 communes adhérentes au service de conseil en énergie partagé. La demande des collectivités locales en matière de suivi énergétique démontre qu'il est nécessaire pour ces dernières de disposer d'informations et d'outils divers comme des schémas directeurs de rénovation de leurs bâtiments ou encore de l'ingénierie financière, mais aussi de l'accompagnement dans la réalisation des travaux, lors du passage à l'acte. C'est dans ce contexte de forte demande que le SDEPA sollicite un nouvel accompagnement financier sur l'axe 1 ressource humaine pour disposer d'un nouvel économe de flux à horizon 2023.

Il convient de préciser que le SDEPA procédera véritablement à un recrutement, il ne s'agit pas de positionner un conseiller en énergie partagé déjà en fonction sur le poste d'économe de flux.

MACS :

La création du service d'économe de flux à destination des communes a été actée en mars 2021 en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Financé par les communes via les attributions de compensation, l'économe de flux est encadré par le responsable du service Energie-Climat de MACS mais intervient à temps plein dans l'accompagnement des communes.

LOT 2 : Outils de mesure et de suivi

Les membres du groupement ont des demandes propres à chacun.

Deux catégories d'outils sont demandées :

- ✓ Des outils de mesure afin d'identifier des actions d'amélioration énergétique
- ✓ Des outils de suivi afin de contrôler l'efficacité des actions engagées.

Pour le SYDEC, SDEPA et SDEEG :

- Des capteurs CO2 et de suivi des températures intérieures
- Des sous-compteurs pour équiper les bâtiments qui seront réhabilités ou les bâtiments qui ont des compteurs communs

Les collectivités seront équipées au fur et à mesure des besoins et en fonction de la pertinence de leur projet. Les capteurs seront accompagnés de documents d'information sur leur utilisation mais aussi sur l'intérêt des informations qui seront récoltées. Un accompagnement de la collectivité pour le relevé et l'analyse des données issues de ces capteurs sera mis en place lorsque ce sera nécessaire.

Pour le TE47 :

- Des compléments de développement de logiciel et abonnement au logiciel de diagnostic ou de chiffrage

Ces outils seront nécessaires pour mener à bien les missions de l'économe de flux.

LOT 3 : Etudes techniques

Audits énergétiques :

Les membres du groupement souhaitent renforcer leur intervention auprès des Collectivités concernant la gestion énergétique globale de leur patrimoine. **Ils souhaitent, tous, réaliser des audits énergétiques.**

Plusieurs outils sont mis à disposition déjà pour des collectivités :

- Des audits énergétiques de type Décret Tertiaire des bâtiments réalisés par des bureaux d'étude ou par les agents du SDE. Ces audits respectent les recommandations du Cahier des charges de l'ADEME.
- Des Conseils en Orientation Énergétique (COE) réalisés par les agents du SDE,
- Des diagnostics techniques sur les équipements thermiques,
- Des études de substitutions de système de chauffage fonctionnant au fioul ou au gaz.

Les Syndicats pourront s'appuyer sur les marchés mutualisés d'audits énergétiques déjà en place pour une réalisation efficace avec des bureaux d'études OQPIBI 1905.

Pour leurs mises en œuvre et leurs suivis, les Syndicats s'appuient sur leurs équipes d'économe de flux.

Les audits énergétiques orientés Décret Tertiaire, prévus dans le cadre de l'AMI SEQUOIA 3, recenseront un grand nombre des préconisations pour répondre aux objectifs demandés dans le but de les transformer en actions concrètes.

Etudes de substitutions de système de chauffage fonctionnant au fioul ou au gaz.

Le TE47 souhaite la réalisation d'étude de substitution afin d'accompagner au mieux le renouvellement des installations au fioul ou au gaz stocké.

Schéma directeur immobilier Energie :

Un Schéma Directeur Immobilier (SDI) constitue en un diagnostic de l'état du patrimoine (structurel, fonctionnel et énergétique), de son occupation et de son coût. Il a pour objet d'offrir une vision des opérations (conservation en l'état, ventes, rénovations, changement d'usages, démolitions... et pourquoi pas achats) à effectuer sur le patrimoine de la ville afin d'améliorer sa qualité et qu'il soit en adéquation avec les besoins souhaités par les élus et services. Ce classement du patrimoine permettra à la collectivité :

- Une optimisation des surfaces ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation de rénovation inclus la part énergétique.

Le SDIE est un véritable outil de rationalisation des espaces bâti et non bâti définissant la feuille de route sur les moyens et longs termes de la stratégie patrimoniale globale et du programme d'investissements.



Etude sur les îlots de chaleurs urbains et l'adaptation des bâtiments au changement climatique

La communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est en réflexion pour mettre en place l'objectif Zéro Artificialisation Net (ZAN) en lien avec la loi Climat et Résilience. Elle est également en cours de réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui vise à mettre en place une feuille de route pour la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

A ce titre, elle souhaite piloter une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique à l'horizon 2050 et 2080, afin d'anticiper les évolutions du climat à l'échelle locale et à développer ses capacités d'adaptation.

A partir des relevés de températures pour les 50 dernières années, la tendance devrait confirmer localement une hausse des températures moyennes annuelles, mais également des canicules qui deviennent régulières après 2050.

Profil des températures à 2 m pour une nuit de canicule de type été 2003



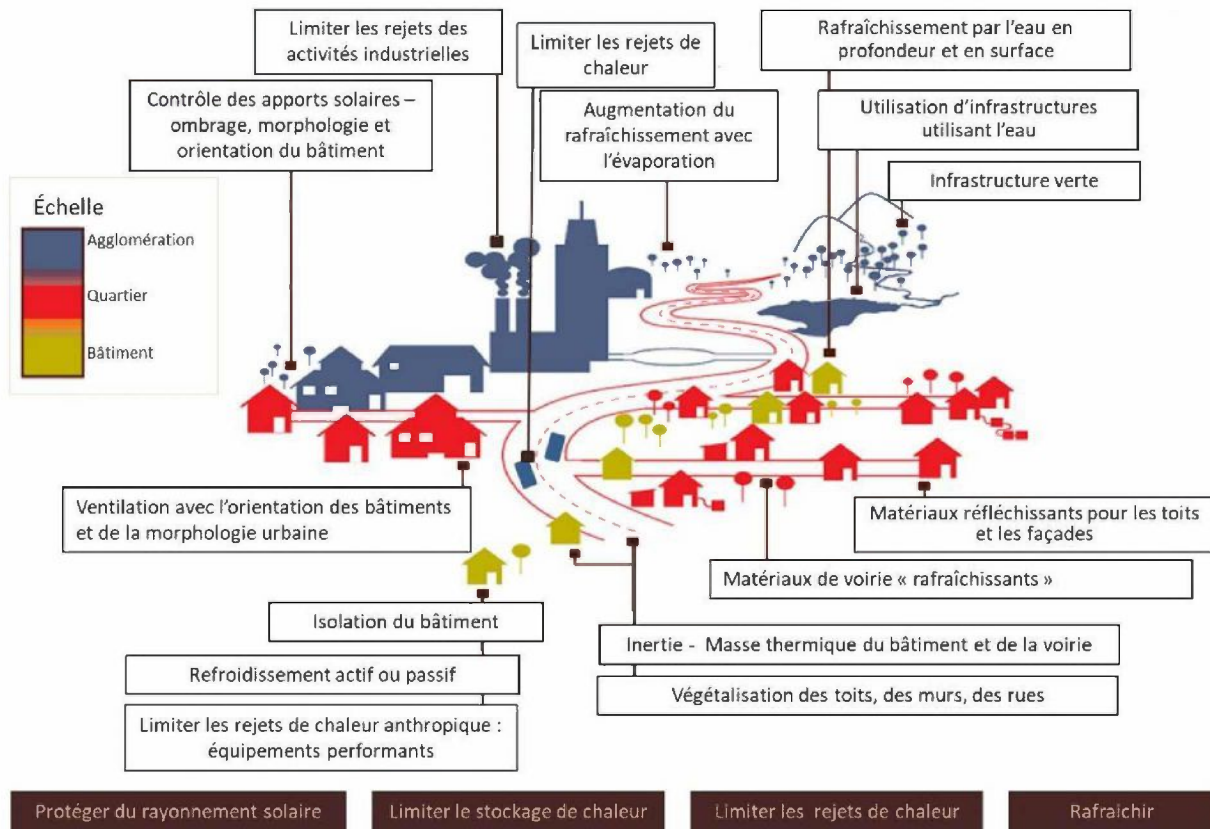
Cela risque d'accroître le phénomène de l'îlot de chaleur urbain qu'on pourrait traduire par une chaleur supérieure en ville par rapport à des zones voisines rurales ou même à des jardins urbains. Les zones minérales et densément peuplées sont les plus impactées. Par ailleurs, le territoire est de plus en plus touché par des événements de fortes pluies, d'inondations et de crues.

Se préparer au changement climatique implique de prendre dès à présent les bonnes mesures pour anticiper les évolutions à venir et ainsi s'adapter. Il peut s'agir de mesures techniques (sur des bâtiments par exemple pour lutter contre la chaleur), de mesures d'aménagement (d'espaces verts par exemple) ou encore de mesures de sensibilisation (pour permettre à chacun de connaître les enjeux et de s'y préparer).

- **Réduire la facture énergétique**
en réduisant la précarité énergétique dans les logements, en réduisant les besoins énergétiques des bâtiments tertiaires et développant des énergies renouvelables pour les bâtiments publics et les particuliers
- **Lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain**
en mettant en place une politique globale de verdissement de la ville, et en adaptant l'urbanisme à la chaleur
- **Intégrer le changement climatique dans la gestion des risques naturels**
Intégrer l'évolution des aléas dans la gestion des risques naturels, optimiser les consommations d'eau ,
- **Accompagner les mondes agricole et économique face au changement climatique**
Aider la profession à intégrer les nouveaux enjeux, sensibiliser à la performance énergétique et identifier leur vulnérabilité spécifique
- **Valoriser les atouts du territoire face au changement climatique**
élaborer une communication touristique valorisant les zones de fraîcheurs dans les zones de sur le littoral mais également en rétro littoral en période caniculaire et anticiper les futures hausses de fréquentation touristique
- **Promouvoir le suivi du changement climatique, l'anticipation, le partage d'expériences**
Sensibilisation à l'adaptation climatique, améliorer de la connaissance territoriale, et vérification des évolutions et de l'efficacité des actions

Des possibilités d'intervention adaptées au territoire

De nombreuses recherches ont permis de mettre en évidence l'influence de l'infrastructure urbaine sur l'îlot de chaleur et les solutions d'aménagement et de conception urbaine permettant de : protéger le milieu urbain du rayonnement solaire (ombrage), limiter le stockage de chaleur (matériaux « rafraîchissants »...), limiter les rejets de chaleur (climatisation...) ou encore rafraîchir la ville (espaces végétalisés et plans d'eau).



La végétalisation des toitures et des façades, ainsi que le développement de modèles de bâtiments couplés à l'ambiance thermique de la rue, peuvent par exemple diminuer de l'ordre de 35% les besoins en climatisation, et l'effet de surchauffe mesuré sur la température moyenne de la rue de 33%.

Les solutions théoriques identifiées dans la conception et la réhabilitation des bâtiments :

- Evaporation : rétention d'eau, brumisation, humidification et la végétalisation des façades, toitures et parcs
- Rayonnement : occultations solaires, casquettes, arbres et traitement radiatif des façades, toitures et chaussées
- Matériaux et inertie : isolants thermiques et matériaux à changement de phase
- Thermoaérolitique : ventilation naturelle, ENR et récupération d'énergie fatale

En lien avec l'étude de vulnérabilité, les îlots de chaleur urbains (ICU) du territoire seront modélisés. L'objectif sera de définir les espaces où prioriser les aménagements, et les solutions techniques à mettre en place dans le choix de réhabilitation des bâtiments. Pour se faire MACS souhaite lancer une étude thermique spécifique sur les bâtiments concernés par les ICU. L'étude s'apparente à un audit énergétique conventionnel mais utilisera les effets de l'ICU dans les données d'entrée et intègre également les usages à développer dans l'espace public (cheminement piéton protégé par exemple).

L'étude missionnée par MACS s'appuie donc sur le besoin d'adapter les bâtiments au changement climatique dès leur conception.

LOT 4 - Maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'œuvre

L'objectif premier du groupement est la réalisation des actions prévues aux audits énergétiques.

Le Décret Tertiaire impose des échéances d'objectifs de réduction de consommations énergétiques des bâtiments.

Les Syndicats pourront s'appuyer sur le marché mutualisé de Maitrise d'œuvre déjà existant. Les accords-cadres déjà en place avec bureau d'étude spécialisé dans la MOE permettent un gain de temps pour la sélection de la MOE pour un projet spécifique.

Le marché de Maîtrise d'œuvre intégrera toutes les étapes commençant par la consultation, puis l'analyse des offres, et l'assistance à la passation des contrats de travaux. Il fera également l'objet d'un pilotage, d'un suivi et d'une réception de chantier.

Études complémentaires et indispensables pour des travaux de réhabilitation en MOE ou non :

Afin d'accompagner, au mieux les collectivités qui n'ont pas l'habitude de mener des travaux de réhabilitation, les syndicats prévoient en 2022, de créer un nouveau marché mutualisé pour la sélection des bureaux d'étude ou bureau de contrôle pour les études complémentaires et indépendantes de la MOE :

- Bureau de contrôle
- Diagnostics avant travaux : Amiante, plomb ...
- Bureau de structure
- Coordinateur SPS
- ...

Maitrise d'Ouvrage Déléguée MOD

Le SDEEG tout comme le TE47 travaille ensemble avec la Banque des Territoires pour la création d'un nouvel outil d'accompagnement vers la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires des collectivités à travers la Maitrise d'Ouvrage Déléguée. L'intérêt est de fournir une prestation clé en main aux collectivités qui n'ont pas les structures pour leur permettre de porter ce type de projets.

Afin de mettre en place ce dispositif, il est nécessaire de dimensionner le protocole fonctionnel et financier. Pour ce faire, il faut mettre en place un règlement d'intervention, les conventions administratives et financières adéquates et réaliser l'ensemble des pré-études nécessaires pour la définition du programme de travaux (audits énergétiques, Dossier technique amiante, ...).

Les syndicats pourront s'appuyer sur les marchés mutualisés déjà existants pour la mise en œuvre du projet.

Ce dispositif a pour vocation de servir de démonstrateur et d'assurer sa reproductibilité à l'échelle des membres du groupement comme nationale.

Évaluation et Indicateurs de suivi du projet

L'évaluation suite à la réalisation ou non des projets ainsi que l'impact sur les consommations d'énergie est nécessaire dans le but de valider :

- La bonne atteinte des objectifs,
- La pérennité du dispositif et sa capacité à être reconduit dans de bonnes conditions sans le soutien financier du programme d'ACTEE.

Afin de réajuster les demandes tout au long du projet, des indicateurs visibles seront nécessaires, comme :

- ▶ Taux de réalisation des audits énergétiques,
- ▶ Taux de transformation des préconisations issus des audits techniques prévus dans l'AMI SEQUOIA via la maîtrise d'œuvre portée par les syndicats ou la MOD

Ensuite, il y a les indicateurs finaux de réussite du projet :

- ▶ Evolution des consommations d'énergie des bâtiments via des outils de suivi
- ▶ Impacts environnementaux et économiques,
- ▶ Taux d'intégration des collectivités adhérentes dans des dispositifs plus globaux sur leur patrimoine communal (intégration dans convention d'accompagnement ...)
- ▶ La satisfaction des collectivités

D'autres indicateurs pourront être mis en place au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le comité de pilotage est responsable de la définition de ces indicateurs.

SPECIFITES financières

Chaque membre se rémunère grâce aux frais engendrés par chaque marché passé avec une Collectivité ou aux frais d'accompagnement d'un économiste de flux.

Les aides de l'AMI SEQUOIA 3 seront transmises au coordinateur (le SDEEG) qui les distribuera aux autres membres du groupement en fonction des actions réalisées.

L'ensemble des dépenses et des aides sollicités sont définis dans l'annexe financière du Dossier de candidature.